

Hérépian

● La communauté Grand Orb instruit désormais les permis de construire

À compter du 1^{er} juillet prochain, la DDTM n'instruira plus les permis de construire. L'instruction des dossiers se fera par le service Urbanisme de la communauté de communes Grand Orb.

Une première permanence aura lieu le jeudi 2 juillet de 10 h à 12 h.

Pour vous inscrire, vous devrez remplir le formulaire disponible sur le site de la mairie ou auprès du secrétariat.

Il devra être retourné au plus tard le 19 juin.